

Séance du conseil de Paris des 11 et 12 février 2013

VOEU

Déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe UMPPA

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le collectif Baron-Leroy du 65 et 86 rue Baron Leroy 75012 se situe dans un tunnel Napoléonien datant de 1844 dans lequel travaillent une centaine d'artisans et de commerçants ;

Considérant que les métiers exercés au sein de ce site requièrent de l'espace et de l'isolement en raison des contraintes et particularités de certaines professions ;

Considérant que la variété des activités artisanales (forgerons), de savoir-faire (commercialisation huile d'olive, spiritueux), culturelle (studio d'enregistrement) sont une véritable richesse de par leur nature, leur diversité et leur cohabitation ;

Considérant que le collectif souhaiterait être consulté sur l'aménagement et l'avenir de la rue Baron Leroy et du futur quartier Bercy-Charenton ;

Considérant que malgré la présence des membres du collectif lors des réunions publiques et ateliers de concertation, aucune réponse à leurs préoccupations et interrogations n'a jamais été donné ;

Considérant que cette incertitude pénalise les commerçants qui sont dans l'attente et qui ne peuvent projeter leur activité ainsi que leur investissement à moyen et long terme, ce qui menace la pérennité de leur activité ;

Considérant l'intérêt de sauvegarder le tissu économique dans le 12^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe UMPPA émettent le vœu que le maire de Paris :

- **s'engage à recevoir les membres du collectif dans les plus brefs délais afin de les associer à la concertation sur l'aménagement et l'avenir de la rue Baron Leroy et du futur quartier Bercy-Charenton ;**